

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE1048

présenté par
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 10

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Les porteurs de projets partagent un temps d'échange collectif dans le cadre de l'accompagnement de leur projet par France services agriculture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est d'instaurer un temps d'échange collectif entre les porteurs de projets. Ce temps d'échange permettra aux futurs installés d'améliorer leur projet en le confrontant à celui des autres. Cela permet également de créer des liens entre futurs responsables d'entreprises agricole.